

Communications

Ce profil a pour but d'offrir aux membres du SCFP des renseignements de base sur le secteur dans lequel ils travaillent, et ce, dans une perspective nationale. Vous trouverez tous nos profils sectoriels et de plus amples renseignements sur le site scfp.ca.



Les membres du SCFP du secteur des communications travaillent presque tous pour des employeurs du secteur privé qui sont réglementés par le gouvernement fédéral (CRTC). Le secteur compte approximativement 7900 membres, dont l'immense majorité est au Québec (95 pour cent).

On peut regrouper les sections locales du secteur des communications en trois sous-secteurs. Le plus grand sous-secteur, avec 79 pour cent des membres, inclut la câblodistribution, la téléphonie et les fournisseurs de service Internet (Cogeco, Telus, Vidéotron et Bruce Telecom). La radio, la télévision et la presse écrite (Groupe TVA, Global, RNC Media, Cogeco, Bell Média, Journal de Québec, CTV et Rogers Broadcasting) comptent pour 18 pour cent des membres. La cinématographie et la postproduction (SETTE, ONF et Technicolor) complètent le tout avec trois pour cent des membres du secteur.

Parmi les principaux types d'emplois représentés par le SCFP dans le secteur, on retrouve : des techniciens et spécialistes des technologies de l'information, des préposés de centres d'appels, des employés de bureau, des journalistes, des techniciens créatifs (caméramans, aiguilleurs, monteurs, intégrateurs), des réalisateurs et des représentants en publicité.

D'autres syndicats sont présents dans le secteur des communications. Le plus important syndicat du secteur des communications au pays est le Syndicat des travailleurs des télécommunications (affilié aux Métallos) qui représente des employés à Telus et Shaw Cable. Unifor est le deuxième plus important syndicat du secteur et représente des membres dans les médias (Toronto Star, Globe and Mail, CTV, Global, Bell Média, Winnipeg Free Press)

et dans des imprimeries. La Guilde canadienne des médias, qui représente moins de membres que le SCFP, représente des employés dans un certain nombre de médias (Radio-Canada/CBC à l'extérieur du Québec et Moncton, TVO, TFO, Zoomer Media, Shaw, Vice studio). La Confédération des syndicats nationaux représente aussi de nombreux membres, incluant un fort contingent de journalistes (La Presse, Le Devoir, Radio-Canada/CBC au Québec et à Moncton, notamment).

Enjeux

Le secteur des communications est en transformation constante, notamment à cause de l'évolution technologique et des changements dans les pratiques commerciales. Ceci entraîne souvent des transformations importantes au niveau de l'organisation du travail, et, malheureusement, des délocalisations et des pertes d'emplois. Voici certains des principaux enjeux touchant le secteur.

INTERNET ET LA CONCURRENCE DÉLOYALE

Les changements au niveau des technologies de l'information bouleversent le secteur des communications en entier. Les émissions et l'information sont de plus en plus consommées sur Internet et par la voie de nouvelles plateformes numériques (médias sociaux, applications, Netflix, YouTube, Shomi). Ces plateformes sont très souvent étrangères et elles font concurrence aux diffuseurs et câblodistributeurs canadiens.

Cette situation menace les entreprises qui embauchent nos membres ainsi que l'expertise professionnelle acquise au fil du temps par leurs équipes. Il faut



donc non seulement trouver des façons de soutenir les médias traditionnels (radio, télévision, journaux) pendant le virage technologique en cours, mais il faut également s'assurer que les travailleurs syndiqués puissent continuer de produire des nouvelles et du divertissement audiovisuel, peu importe la plateforme de diffusion choisie par l'employeur.

Les nouveaux moyens de diffusion amènent une baisse marquée des revenus publicitaires dans la presse écrite et en télévision. Les annonceurs ont déplacé leurs investissements publicitaires vers la publicité en ligne, ce qui prive les médias traditionnels de revenus essentiels à la production de nouvelles et d'émissions de divertissement. Ce sont principalement des multinationales du Web, comme Google et YouTube, qui récoltent la manne publicitaire. Pour l'instant, nos médias traditionnels ne jouent pas à armes égales face à ces immenses transnationales.

Ces dernières, en plus d'offrir des produits à prix très compétitifs, n'ont pas à prélever les taxes de vente (TPS/TVH ou TVQ) sur la publicité vendue au Canada, ni à payer d'impôt dans bien des cas. Des entreprises comme Netflix sont dans la même position et, en plus, elles n'ont aucune obligation réglementaire à remplir, contrairement aux diffuseurs canadiens.

L'absence de volonté du gouvernement fédéral de réglementer et de soumettre à la fiscalité canadienne des services comme Netflix – offerts par des entreprises étrangères sur le Web – place les diffuseurs canadiens dans une position de vulnérabilité totalement injuste.

ENTENTES COMMERCIALES ET CONTENU CANADIEN

Le secteur des communications tel que nous le connaissons est également menacé par diverses ententes commerciales internationales. Certains éléments du Partenariat transpacifique (PTP) sont particulièrement inquiétants. Bien que cette entente

permette aux pays signataires de protéger leur industrie culturelle nationale, il y a des exceptions qui semblent favoriser les joueurs mondiaux du numérique, comme Netflix.

Ainsi, le PTP interdit « des prescriptions discriminatoires obligeant les fournisseurs de services ou les investisseurs à verser des contributions financières pour le développement de contenu canadien ». Le PTP empêcherait donc l'imposition de quotas de production audiovisuelle canadienne sur Netflix, par exemple, ce qui pourrait éventuellement porter atteinte à la création et à la diffusion du contenu proprement canadien. Une autre clause, dite « Netflix », interdit aux pays signataires de limiter l'accès au contenu audiovisuel en ligne.

L'Accord sur le commerce des services (ACS) pourrait également avoir des impacts majeurs. Dans sa forme actuelle, il empêcherait notamment le Canada d'imposer une limite à la propriété étrangère des entreprises de télécommunication. Les services publics devraient aussi suivre un modèle plus similaire à celui du privé ce qui pourrait avoir un impact sur les activités de l'ONF, entre autres.

CRISES DANS LA PRESSE ÉCRITE ET L'INFORMATION LOCALE

Dans le paysage médiatique, il y a de moins en moins de place pour les nouvelles locales. Devant la baisse de leurs revenus, les employeurs utilisent davantage la technologie pour concentrer la diffusion dans les grands centres. Au Québec par exemple, l'information locale produite par les stations régionales de TVA est maintenant presque entièrement diffusée à partir de la station-mère de Montréal. C'est un modèle qui est en place depuis plusieurs années à l'échelle canadienne chez Global. Dans la presse écrite, on assiste à la disparition de nombreux journaux incapables de prendre le virage numérique.

Le gouvernement fédéral a annoncé une aide de 50 millions de dollars pour les journaux locaux, mais



ce montant est nettement insuffisant pour préserver l'information de proximité à travers le pays. Les ministres du Patrimoine et des Finances doivent mettre en place un nouveau modèle d'affaires permettant aux journaux de recevoir des dons du public.

D'autres mesures de soutien doivent être envisagées pour donner une place plus importante à l'information de proximité puisqu'elle contribue à la vigueur de notre démocratie. Une étude commandée par le SCFP-Québec montre en effet que la quantité d'information locale disponible dans une région influence directement la participation aux élections.

ENVIRONNEMENT LÉGAL EN TRANSFORMATION

En 2016, la ministre fédérale du Patrimoine annonçait la tenue d'une grande consultation sur la culture et le numérique. Les lois sur la radiodiffusion et sur les télécommunications, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), les mécanismes de financement : tout était sur la table. Cette consultation a donné naissance à un rapport, à une politique culturelle, puis à l'annonce de la révision des lois sur la radiodiffusion, les télécommunications et la radiocommunication. Ce réexamen législatif commence à peine avec la nomination, en juin 2018, d'un comité d'experts mandaté pour adapter nos lois au nouveau contexte de mondialisation de la distribution de contenu. Le rapport du comité doit être livré au gouvernement fédéral au début de 2020, ce qui fait que nous devons attendre après les prochaines élections pour que le processus de modification soit enclenché et après 2022 pour que les lois soient adaptées au contexte numérique.

Négociations

SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour les travailleurs syndiqués du secteur, les salaires sont plutôt bons. Malgré cela, les hausses salariales

ont été minimales dans les dernières années (autour d'un pour cent, jamais au-dessus de deux pour cent).

Quant aux conventions collectives et aux conditions de travail, elles sont généralement bonnes, mais dans de nombreux cas, les employeurs privés ne respectent pas leurs engagements. Plusieurs soulignent que l'organisation du travail et les relations de travail varient énormément d'un employeur à l'autre, et que le climat est malsain dans certaines entreprises.

Certaines conventions collectives contiennent des clauses de « changements technologiques » qui sont bien adaptées au secteur et qui pourraient servir d'inspiration à d'autres secteurs.

PERTES D'EMPLOIS, SOUS-TRAITANCE ET TRAVAIL PRÉCAIRE

Depuis les cinq dernières années, on ne constate pas de pertes d'emplois majeures dans le secteur des télécommunications, mais il y en a eu davantage chez les diffuseurs. Dans certains cas, c'est par attrition : des départs à la retraite ne sont tout simplement pas remplacés. On remarque aussi parfois des fusions d'emplois. Or, la place grandissante des entreprises de diffusion par contournement, comme Netflix, peut poser un grand danger pour plusieurs emplois à moyen et long terme.

On constate l'usage plus fréquent de sous-traitants et de pigistes, de même que des stratégies des employeurs pour déplacer le travail dans des filiales non syndiquées. Il y a effectivement un déplacement des emplois syndiqués vers des emplois non syndiqués et précaires. Les changements technologiques permettent souvent l'accélération de la sous-traitance, alors que le travail peut se faire de plus en plus à distance. C'est un phénomène qui sera amplifié par l'automatisation du travail grâce à une utilisation accrue de l'intelligence artificielle après l'implantation de la technologie cellulaire 5G prévue pour 2020. Nous devons nous prémunir contre une forme de



marginalisation de nos membres dans la foulée des modifications majeures qui seront apportées à l'organisation du travail.

Le secteur des communications étant presque entièrement privé, la recherche du profit est prédominante. C'est aussi un des secteurs où les nouvelles technologies sont implantées en premier. Ceci provoque parfois des pertes d'emplois et des délocalisations. Il y a également des préoccupations importantes pour le maintien des emplois suivant une fusion, alors que les entreprises cherchent à réduire leurs coûts.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les enjeux de santé et sécurité physique au travail demeurent importants, même si le nombre d'accidents est peu élevé. Il y a de nombreuses préoccupations cependant en ce qui concerne la santé mentale. Une étude commandée par le SCFP-Québec constate par exemple un haut degré de détresse psychologique dans les centres d'appels. On note également, dans certains métiers, de hauts risques d'intimidation et de harcèlement.

RECRUTEMENT ET SYNDICALISATION

Le taux de syndicalisation, pour les différents types d'emplois, est assez élevé dans l'ensemble du secteur, du moins pour les grands joueurs. Par contre, la syndicalisation est moins répandue pour les plus petites entreprises et les nouveaux joueurs sur le marché particulièrement.

Il y a quand même du potentiel sur deux fronts.

Il est possible de lutter pour l'inclusion, dans nos conventions collectives, de membres présentement exclus des unités d'accréditation. À la suite de fusions et d'acquisitions, par exemple, certains employeurs refusent de reconnaître une partie des travailleurs au sein de l'unité d'accréditation.

Nous pouvons aussi intensifier nos efforts de recrutement dans des entreprises non syndiqués, en ciblant particulièrement des filiales d'entreprises où nous sommes déjà présents.

FORMATION

Toujours dans le contexte des changements technologiques rapides, la formation et le perfectionnement des travailleurs du secteur devra prendre une importance grandissante. Ce sera particulièrement le cas dans le sous-secteur des télécommunications où les entreprises auront éventuellement moins besoin d'emplois en technologies de l'information et davantage de travailleurs spécialistes de l'intelligence artificielle.

Régimes de retraite

La presque totalité des milieux de travail, dans le secteur, offre des régimes de retraite. On y retrouve un mélange de régimes à contributions déterminées et de régime à prestations déterminées. Dans certains cas, comme entreprises privées, les employeurs veulent réduire les bénéfices et leurs propres risques. On note que dans certains milieux de travail, les membres ont décidé de se joindre au régime de retraite par financement salarial de la FTQ.

VISITEZ LE SCFP.CA : DES RESSOURCES POUR NOS MEMBRES

- Plus d'information sur votre secteur
- Des outils pour vous aider, vous et votre section locale
- Des exemples de réussite de partout au pays
- Et beaucoup plus !